

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		Modèle	Bordereau-type										
Camion (châssis)		BERLIET		GBK 6 *		année 1962	N° 3' 8 4 7										
Caractéristiques "GBK" sur les portes.- "GBK 6"=préfixe au No châssis + à gauche sur capot sur plaquette constructeur.- A partir No châssis B T 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4																	
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)																	
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur																	
N° du moteur frappé à droite sur bloc-cylindres devant tubulure AV échappement + sur plaquette																	
Type du moteur M D X .. M ou M 420 - MAGIC, en ligne, vertical, à polycarburant, système M																	
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique																	
Cylindrée 6'328m³		Frein de remorque air comprimé, 2 conduites		Dimensions ext. en mm*)													
Temps 4		Transmission mécanique Treuil/Cabest.		Longueur													
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 5		Crochet rem. sur demande		Largeur 2'300											
Entraînement arrière		Vitesse en 1° 7,7 - 8,7		Voie avant 1'900		Hauteur 2'530											
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 68 - 77		Voie arrière 1'790		Empattement											
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.											
Frein à pied à air comprimé, 1 circuit, à exp.interne, sur toutes roues - s.demande 2 circuits **)																	
2ème frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière **)																	
Poids		avant		arr.		total		Pneumat.		avant		arr.		ou		Dimensions int. en mm	
A vide						*)		Dimension		9.00-20		9.00-20		C-3-20		Longueur	
Charge utile		selon carrosserie						Charge pneu		2'350		2'350				Largeur	
Total										14 Ply						Hauteur	
Gar. de fabr.		4'400		8'500		12'500 ***)						jumelés				Haut. ridelles	
Poids max. garanti pr. train routier 20'000 +)				Nombre de portes 2 (cabino)				Porte à faux arr.									
Direction: position à gauche - s.demande assistée				Marque du moteur BERLIET				C.V. frein 120 DIN ***)									
Alésage 120				Course 140				C.V. Impôts 32,25									
Forme de la carrosserie				cabine avancée fermée													
Nombre de places: total 2				(avant milieu arr.)				Places debout									
Siège arrière				Side-car													

Importateur: H. Ruchot - J. Binggoli - J. Muhlebach, Genève

++)				6/ clignoteurs avec lampe-témoin
Phares: marque	2/ MARCHIAL ou autres			Indic. de direction AV = comb.avec feux pos. (blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques			latéraux derrière portes cabine (rouge)
Feux de position	2/ séparés			AR = comb.avec feux AR (rouge)
Phare brouillard				Essuie-glace 2/ électriques avec dispos.lavage
Feux arrières	2/ comb.avec feux stop et clignot.			Avertisseur 2/ électriques (2-tons)
Rélecteurs	2/ séparés			Rétroviseur 2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignot.			Indicateur de vitesse km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche combiné			Parties dangereuses
Phare marche arrière				
Equipement électr.	24 Volts (4 x 6 V)			
Mesure du bruit	83 bB à 2'100 t/min			

Observations et exceptions

	<u>empattement</u>	<u>Ø braquage</u>	<u>poids à vide</u>
*) <u>Modèles</u> : GBK 6 normal	3'000 mm	13,00 m	4'200 kg
long	3'800	15,00	4'230
extra long	4'600	18,00	4'310
ultra long	5'200	à contrôler	4'700

Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.

**) Freins : Frein de service : Les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art.16 chiff. 1 et art. 26 chiff.4).
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s.roues AR.

***) Rapport poids-puissance : Pour les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur (ACF 21.10.60).

+) Poids remorquable garanti : 7'500 kg. - Poids remorquable admis : 7'500 kg.

++) Equipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.
 Lieu et date de l'expertise-type : Genève, 26 et 27.4.62
 La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		Modèle		Bordereau-type	
Camion (châssis)		BERLIET		GBK 6 *		année 1962		N° 3' 8.4 7	
Caractéristiques "GBK" sur les portes.- "GBK 6"=préfixe au No châssis + à gauche sur capot sur plaquette constructeur.- A partir No châssis B T 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4									
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)									
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur									
N° du moteur frappé à droite sur bloc-cylindres devant tubulure AV échappement + sur plaquette									
Type du moteur M D X .. M ou M 420 - MAGIC, en ligne, vertical, à polycarburant, système M									
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique									
Cylindrée 6'32cm³		Frein de remorque air comprimé, 2 conduites		Dimensions ext. en mm*)					
Temps 4		Transmission mécanique Treull/Cabest.		Longueur					
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 5		Crochet rem. sur demande		Largeur 2'300			
Entraînement arrière		Vitesse en 1" 7,7 - 8,7		Voie avant 1'900		Hauteur 2'530			
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 68 - 77		Voie arrière 1'790		Empattement			
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.			
Frein à pied à air comprimé, 1 circuit, à exp.interne, sur toutes roues - s.demande 2 circuits **)									
2ème frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière **)									
Poids		avant		arr.		total		Pneumat.	
A vide						*)		Dimension 9.00-20	
Charge utile		selon carrosserie		Charge pneu		2'350		2'350	
Total						14 Ply			
Gar. de fabr.		4'400		8'500		12'500 (***)		jumelés	
Poids max. garanti pr. train routier		20'000 +)		Nombre de portes		2 (cabine)		Porte à faux arr.	
Direction: position à gauche - s.demande assistée		Marque du moteur		BERLIET		C.V. frein 120 DIN (***)			
Alésage		120		Course		140		C.V. impôts 32,25	
Forme de la carrosserie		cabine avancée fermée							
Nombre de places: total		2		(avant milieu arr.)		Places debout			
Siège arrière		Side-car							

Importateur: H. Ruchot - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ MARCHAL ou autres	Indic. de direction AV = comb.avec feux pos.	(blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques	latéraux derrière portes cabine	(rouge)
Feux de position	2/ séparés	AR = comb.avec feux AR	(rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace	2/ électriques avec dispos.lavage
Feux arrières	2/ comb.avec feux stop et clignot.	Avertisseur	2/ électriques (2-tons)
Rélecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignot.	Indicateur de vitesse	km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche combiné	Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Equipement électr.	24 Volts (4 x 6 V)		
Mesure du bruit	83 bB à 2'100 t/min		

Observations et exceptions

- | | <u>empattement</u> | <u>Ø braquage</u> | <u>poids à vide</u> |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| *) <u>Modèles</u> : GBK 6 normal | 3'000 mm | 13,00 m | 4'200 kg |
| long | 3'800 | 15,00 | 4'230 |
| extra long | 4'600 | 18,00 | 4'310 |
| ultra long | 5'200 | à contrôler | 4'700 |
- Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.
- **) Freins : Frein de service : Les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art.16 chiff. 1 et art. 26 chiff.4).
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s.roues AR.
- ***) Rapport poids-puissance : Pour les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur (ACF 21.10.60).
- +) Poids remorquable garanti : 7'500 kg. - Poids remorquable admis : 7'500 kg.
- ++) Equipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Lieu et date de l'expertise ^{type} : Genève, 26 et 27.4.62 La Commission d'expertise-type